

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du lundi 10 novembre 2014 à 19h30

Présents

Conseil municipal: Mmes et MM. Hervé DESPLAND (**président**), Floriane ERMACORA, Jean-Pierre GARDIOL, Jeremy GARDIOL, Claire de HALLER, Pascal LIENGME, Ariane de LISLE-SARASIN, Pierre-Yves LOEPFE, Julien PRADERVAND, Maxime PROVINI, Christian SCHMITZ, René STALDER, Christine TURRETTINI, Gilonne VERMEIL, Lorin VOUTAT et Ronald ZACHARIAS.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire
M. Emmanuel FOËX, adjoint
M. Bertrand REICH, administrateur provisoire

Excusée Mme Véronique CHRISTE

* * *

Le président ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue aux participants et excuse l'absence de Mme CHRISTE.

- M. le président: je vous propose une modification de l'ordre du jour, puisque nous sommes saisis d'une proposition de résolution qui concerne la police municipale et le budget. Je vous propose de la traiter juste après les rapports de majorité 1 et 2 de la commission financière. Êtes-vous d'accord avec cette proposition ?
- **Vote favorable, à l'unanimité.**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2014

- M. LOEPFE: à la page 12, avant dernière ligne, que veut dire DALE ?
- Mme ERMACORA: c'est le département de l'aménagement, du logement et de l'énergie.
- M. le président: le procès-verbal de la séance du 13 octobre 2014 est approuvé.

2. Communications du Maire et des Adjoints

- Mme le Maire:
 - Je vous informe que Mme CLÉMENT est absente pour une durée indéterminée, pour raisons de santé. Elle ne reviendra pas avant 5 à 6 mois. Nous allons devoir engager du personnel temporaire, pour la remplacer, en faisant appel à une agence spécialisée.

- Vous avez pu lire dans les journaux que les enseignants boycottaient les entraînements dans le cadre de SantEscalade, qui est pourtant un très joli projet qui concerne la santé. L'école de Vandœuvres ne fait pas partie de ce boycott. Il n'y a au contraire jamais eu autant d'élèves qui se sont inscrits pour participer à ce programme qui prépare à la course de l'Escalade. La commune paie les inscriptions.
- La maison Bianchi est vendue.
- Concernant l'achat de leur parcelle, M. et Mme GARDY ont accepté notre proposition. Pour le triangle situé entre cette parcelle et la route de Mon-Ideé, le canton nous a fait une offre, mais qui sera conditionnée bien sûr à l'acceptation par le Conseil d'Etat de notre opération et à la modification de zone par le Grand Conseil.
- Vous avez pu voir dans le point de presse du Conseil d'Etat du 15 octobre que dorénavant les urnes contenant les bulletins de vote seront levées le lundi matin.
- M. Christophe IMHOOS, commandant a.i. de la compagnie des sapeurs-pompiers de Vandœuvres mettra un terme à son intérimat de commandant de compagnie à la fin 2014. Il y a déjà un partenariat avec la compagnie de Choulex et c'est donc le commandant de la compagnie de Choulex, M. Mathieu CUGNO, qui deviendra le commandant de la compagnie de Vandœuvres à partir du mois de janvier.
- Nous avons déjà parlé de la révision du plan directeur communal. Nous avons reçu un courrier d'un des services du DALE nous informant que des directives allaient être édictées dans le courant de l'année prochaine pour aider les communes à réviser leur plan directeur. Nous avons donc décidé de surseoir à la révision de notre plan directeur, malgré la proposition de motion qui a été déposée, jusqu'à ce que nous disposions de ces nouvelles directives.
- Demain, de 9h à 11h, aura lieu le traditionnel stamm de l'Exécutif à la boulangerie.
- L'apéritif de début d'année aura lieu le 15 janvier 2015, suivi d'un repas convivial.
- M. BRICHET intervient parfois dans les séances. Cela est conforme à l'art. 9, al. 3, de la loi sur l'administration des communes, qui accorde une voix consultative au secrétaire pendant les séances du Conseil municipal.
- L'Assemblée générale de l'ACG s'est réunie le 29 octobre 2014. Des discussions ont eu lieu sur la répartition des compétences entre le canton et les communes. La volonté des communes et du comité est de mener à bien ce projet, qui est une opportunité unique pour les communes. M. MAUDET est venu ce jour-là pour nous parler du nouveau concept opérationnel dans le cadre de la prévention de la lutte contre le feu. Cela concerne autant les pompiers du SIS que les pompiers volontaires. Il y a trois ans, un rapport de la Cour des comptes relevait qu'il y avait trop de gaspillage et de dispersion des moyens au niveau des compagnies de sapeurs-pompiers volontaires et que cette manière de fonctionner ne pouvait plus durer. Les moyens d'interventions en matière de défense incendie sont aussi un peu dépassés. M. MAUDET, avec l'aide de la commission consultative, a mis sur pied un nouveau concept opérationnel de défense incendie et secours, avec un horizon 2030. Il faut définir un nouveau standard de sécurité fixant des exigences minimales qui devront être respectées par les forces d'intervention sur tout le territoire cantonal. Il s'agit aussi de revoir les bases de départ du SIS depuis le centre-ville. Les délais d'intervention devront être respectés, ce qui n'est pas toujours le cas aujourd'hui. Ces discussions se font un peu sous la pression des communes, qui participent à hauteur de Fr. 10'750'000.- au budget de fonctionnement du SIS, sans avoir le droit à la parole dans les décisions du SIS (qui dépend de la Ville de Genève).
- L'Assemblée générale a voté une subvention d'investissement à la rénovation du Grand Théâtre. Cela est pris sur le Fonds intercommunal. 36% des personnes qui fréquentent le

Grand Théâtre sont de la Ville de Genève, 39% des autres communes, 19% du canton de Vaud et de France et 6% viennent de plus de 100 km. Il s'agit d'un montant de Fr. 3'000'000.- sur les Fr. 66'000'000.- que coûtera la rénovation du Grand Théâtre. La participation nous paraît légitime, justifiée et adéquate dans son montant.

- M. STALDER: par rapport au Fr. 10'000'000.- que les communes versent au SIS, quel est le pourcentage de ce montant dans le budget global des SIS ?
- Mme le Maire: c'est environ le 30%. M. BARAZZONE aimerait que l'on arrive à 33% au moins car les interventions du SIS hors Ville de Genève représentent 42%.
- Mme TURRETTINI: le dernier numéro de la *Coquille* n'est toujours pas sorti.
- M. VOUTAT: elle sera livrée cette semaine à la commune et sera dans les boîtes aux lettres la semaine prochaine.
- M. REICH: concernant le chantier des Hauts-Crêts, et suite à l'intervention de Mme de LISLE-SARASIN lors du dernier conseil, le sens de la circulation sera inversé dès que possible, c'est-à-dire dès la rentrée scolaire de janvier 2015. Dès le mois de décembre, des panneaux seront placés sur la route pour signaler le changement qui va se faire.
- M. STALDER: quelle est la durée de ces travaux ?
- M. BRICHET : pour l'ensemble du chantier, il faut compter environ six mois. Pour l'instant, il s'agit essentiellement de travaux SIG (remplacement de conduites d'eau).
- M. REICH: concernant la réfection du préau de l'école et les jeux, nous avons sollicité plusieurs entreprises et en avons retenu une, à laquelle nous avons demandé de nous faire plusieurs propositions. Nous les avons reçues. Elles seront examinées lors de la prochaine séance de la commission Jeunesse et sports.

3. Communications du Bureau

- M. le président:
 - Je remercie l'exécutif de transmettre à Mme Clément tous nos vœux de bon rétablissement.
 - Votre bureau a décidé d'organiser le repas de fin d'année à l'Auberge de Thônex.
 - Je vais vous donner lecture d'un courrier d'un habitant de la commune. Pour que vous puissiez le comprendre, je vais d'abord vous lire une lettre de Mme le Maire envoyée à plusieurs personnes concernant des tombes mal entretenues au cimetière, à laquelle le courrier précité répondait, et dont copie a été envoyée au président du Conseil. Je vous lirai également la réponse de Mme le Maire.
- M. le président donne lecture de ces trois courriers.
- Mme le Maire: le courrier de M. François Erbeia a fait le tour de la commune, alors que personnellement, je suis tenue à un devoir de réserve de par ma fonction. Je vous remercie de l'avoir lu en Conseil. Cela m'a donné l'occasion de vous permettre de lire ma réponse, et de vous dire qu'effectivement j'ai, en tant que maire, une responsabilité vis-à-vis des mandataires et du personnel communal. J'ai cependant téléphoné à M. Dal Busco pour l'inviter à aller s'excuser aussi. Il m'a promis un courrier, que j'attends toujours aujourd'hui. J'assume pleinement mes responsabilités mais je n'accepte pas d'être pareillement « salie » au-delà de ma fonction, et je ne comprends pas une telle animosité. C'est avec plaisir que j'attends l'appel de M. Erbeia, car je lui ai proposé de nous entretenir à ce sujet.

- **Approbation de la proposition du VOV sur la nouvelle répartition des commissaires en commission.**

- M. le président: je vous communique la proposition du VOV concernant la nouvelle répartition de ses membres au sein des commissions.
 - ◆ Aide Sociale et humanitaire : Jean-Pierre Gardiol, Pierre-Yves Loepfe
 - ◆ Aménagement du territoire et urbanisme : Floriane Ermacora, Ronald Zacharias
 - ◆ Bâtiment : Jean-Pierre Gardiol, Ronald Zacharias
 - ◆ Culture et manifestations : Jean-Pierre Gardiol, Jeremy Gardiol
 - ◆ Energie et développement durable : Florian Ermacora, Jeremy Gardiol
 - ◆ Environnement et paysage : Floraine Ermacora, Jeremy Gardiol
 - ◆ Financière et administrative : Floriane Ermacora, Jean-Pierre Gardiol, Pierre-Yves Loepfe
 - ◆ Information et publications : Jeremy Gardiol, Pierre-Yves Loepfe
 - ◆ Jeunesse et sports : Jeremy Gardiol, Pierre-Yves Loepfe
 - ◆ Routes et mobilité : Floriane Ermacora, Pierre-Yves Loepfe
 - ◆ Sécurité et naturalisations : Jeremy Gardiol, Pierre-Yves Loepfe
- M. le président: que ceux qui acceptent la proposition du VOV concernant la nouvelle répartition des membres du VOV dans les commissions lèvent la main : unanimité.

4. Comptes-rendus des commissions

◆ Culture et manifestations – séance du 13 octobre 2014

Mme TURRETTINI donne lecture de son rapport.

La commission s'est réunie pour discuter de 3 sujets distincts.

Le premier : les Maisons Mainou.

La commission a désiré auditionner M. Lüscher, le directeur de cet établissement, pour faire un tour d'ensemble de leurs activités pendant l'année 2014.

Plusieurs résidents ont séjourné durant l'année autour des thèmes du théâtre et de l'écriture.

Deux Cafés littéraires ont aussi été programmés.

Les Maisons Mainou sont subventionnées par les S.I., la Loterie romande et la Commune de Vandœuvres.

Le deuxième point : la sortie des Aînés du mois d'octobre.

Une visite de l'ONU suivie d'un déjeuner à Chavannes-de-Bogis a été proposée ce mois d'octobre.

Après un débriefing et une discussion animée, la commission a décidé de voter pour supprimer une animation sur les trois proposées chaque année. La commission propose donc le déjeuner du mois de janvier et une belle sortie durant l'année.

Le troisième point : le Jubilé de Sébastien Castellion

M. Foëx a été délégué pour faire le lien entre les organisateurs et la commune. La plaquette ainsi que la journée d'animation sur la place de Vandœuvres seront offertes par la commune.

En divers : une intéressante exposition de Street Art nous a été signalée dans une maison sur la place de Vandœuvres. Une visite aura lieu pour voir si l'on peut l'ouvrir pendant le Marché de Noël.

Le 29 novembre 2014, il y a le Marché de Noël à Vandœuvres.

Le président ouvre la discussion.

- M. STALDER: est-ce que le flyer pour le Marché de Noël sera distribué aux habitants ?
- Mme TURRETTINI: je pense que oui.
- Mme le Maire: concernant les Aînés, j'ai quelque chose à dire par rapport à la suppression d'une de leurs trois sorties. Je trouve malheureux de punir les Aînés d'une organisation qui n'a pas été aussi bonne que les autres.
- M. le président: nous allons en parler dans le budget.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

◆ Jeunesse et sports – séance du 14 octobre 2014

Mme de HALLER donne lecture de son rapport.

La commission Jeunesse et sports s'est tenue le mardi 14 octobre 2014 en présence de M. Bertrand Reich, administrateur provisoire, ainsi que de la quasi-totalité de ses commissaires.

En première partie la commission a reçu Mme Michèle Déchamboux, directrice d'établissement, et tout le corps enseignant de l'école de Vandœuvres, y compris les enseignants spécialisés.

Après une présentation personnelle de chacun, la directrice et les enseignants remercient la commune pour l'installation des tableaux numériques qui font l'unanimité des élèves et des enseignants. D'autres communes intéressées viendront voir cette installation.

Il faut rappeler que dans ce projet, Vandœuvres est la première école à avoir demandé l'installation de ces tableaux dans un bâtiment déjà existant.

Les autorités seront invitées à une démonstration ultérieurement.

Les nouveaux stores de l'école sont un peu clairs et gênent en cas d'ensoleillement fort la lecture de ces nouveaux tableaux.

Ensuite la commission, par la voix de M. Reich, a évoqué le projet de la nouvelle installation du préau. Ce projet coordonne le remplacement des arbres abattus et des jeux vétustes.

Le préau serait divisé en 3 parties : petits moyens et grands, avec des jeux en bois et des revêtements modernes adaptés.

Le projet sera réalisé le plus rapidement possible et les enseignants s'y intéressent beaucoup.

Le corps enseignant demande une formation afin d'utiliser les défibrillateurs.

Mme Déchamboux pose aussi la question du parascolaire 16h/18h à l'école de Vandœuvres. Il y a eu quelques demandes de parents d'élèves, mais le parascolaire n'est prévu qu'en 2017. Il semble que dans les écoles environnantes de Coligny ou de Choulex le parascolaire soit très fréquenté.

Après discussion Mme Déchamboux prendra contact avec Mme Mathilde Kuster, présidente de l'Apevan, afin de cerner la demande réelle.

L'effectif de l'école de Vandœuvres reste stable avec 127 enfants.

La fête de l'Escalade aura lieu le vendredi 12 décembre et une cinquantaine d'élèves participent à l'entraînement de la course dans le cadre de santEscalade.

Après le départ des membres du corps enseignant, la commission a discuté des subventions concernant le sport.

Les dépenses relatives au tournoi de pétanque ont été prises sur notre budget.

La commission vote une subvention pour des jeux d'extérieur à l'école en attendant la réalisation du préau.

Une subvention est donnée à une jeune skieuse émérite de la commune afin de boucler sa saison à l'international.

La commission a également subventionné le concours hippique international de Genève, l'Association Courir ensemble, l'Association cantonale genevoise de football, l'école des parents ainsi que Genève Rando.

La commission a voté un montant de subventions de 7'625 CHF.

Enfin M. Reich revient sur le projet d'aménagement du préau et son coût financier qui nécessitera une délibération.

La séance est levée à 19h50 et la commission a rejoint la directrice d'établissement, le corps enseignant, les conseillers municipaux et Mme le Maire pour le dîner annuel.

Le président ouvre la discussion.

- M. REICH: j'ai deux éléments complémentaires à apporter. Premièrement, concernant les tableaux électroniques dont la visibilité serait gênée par les stores clairs, nous avons reçu toutes les assurances, avant que les stores soient posés, que cela ne poserait aucun problème. Parfois on fait le mieux, mais le mieux ne suffit pas toujours. Deuxièmement, nous avons reçu des remerciements du concours hippique pour notre soutien.
- M. J.-P. GARDIOL: concernant l'aménagement du préau, nous avons déjà étudié le projet en commission Bâtiments, et Mme GOURDOU-LABOURDETTE avait eu plusieurs devis. Je suis étonné que ce projet ne reste pas à la commission Bâtiments.
- M. REICH: il nous a semblé que cela relevait de la jeunesse et du scolaire.
- M. J.-P. GARDIOL: avez-vous au moins les dossiers qui existaient ?

- M. REICH: nous avons demandé plusieurs offres. Elles sont actuelles. Je n'ai pas connaissance d'autres dossiers récents. Plusieurs projets seront soumis à la commission pour examen. Il y a des sujets qui arrivent parfois à cheval sur différentes commissions. Cela a été l'objet d'une discussion au sein de l'Exécutif.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

◆ **Energie et développement durable – séance du 21 octobre 2014**

M. DESPLAND donne lecture de son rapport.

Après avoir reçu le rapport Enercoach de Madame Monti, la commission a passé en revue tous les immeubles propriétés de la Commune.

Il ressort de cet examen immeuble par immeuble que l'ensemble de ceux-ci sont plutôt anciens et ne sont donc pas un modèle de vertu au niveau énergie.

Concernant tous les immeubles, la commission demande l'installation de compteurs séparés pour l'eau et l'électricité pour tous les commerces installés dans ces immeubles.

Cette demande avait déjà été faite précédemment et il faut donc terminer ce qu'il reste à faire.

CHOULEX 2-4

Nous avons une augmentation d'énergie du chauffage depuis que les fenêtres ont été changées.

La commission demande qu'une entreprise règle la distribution des circuits de chauffage car certains locataires ont trop chaud et ouvrent les fenêtres. La chaudière a été remplacée, raison de plus pour effectuer ce réglage.

IMMEUBLE DE LA MAIRIE

Une très grosse consommation d'eau a été constatée (2'314 m³ d'eau pour l'année 2013). Cela provient sans doute de l'arrosage du parc. Cette consommation est peut-être justifiée.

Cependant et d'après les comparatifs avec d'autres immeubles de même surface et de même affectation, plus de 90% de cette consommation se retrouve dans l'arrosage du parc. Il n'y a donc pas lieu que la commune paie une taxe d'épuration pour cette utilisation.

La commission demande l'étude d'une installation de compteurs d'eau séparés pour l'arrosage dont le coût pourrait être amorti rapidement, sachant que pour 2'000 m³ d'eau la taxe d'épuration s'élève CHF 3'400.- par année (CHF 1.70 le m³).

Enfin, suite à l'initiative de Madame Schenk le D.A.L.E. nous octroie une subvention à hauteur de CHF 7'230.- pour autant que nous obtenions le label « Cité de l'Energie » dans les 2 ans à venir.

La prochaine réunion de la commission sera justement consacrée à faire le point de situation de la Commune par rapport à ce label « Cité de l'Energie » et sur les mesures qui seraient à prendre pour l'obtenir.

Le président ouvre la discussion.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

◆ **Aide sociale et humanitaire – séance du 28 octobre 2014**

Mme de LISLE-SARASIN donne lecture de son rapport.

Dans un premier temps, nous avons reçu Monsieur et Madame des Arts représentants de l'Association Pimali.

Le projet Pimali est né suite à un séjour de Mme des Arts en tant que bénévole dans un orphelinat dans la région du Nord-Est de la Thaïlande, au cours duquel elle a réalisé à quel point il était difficile pour les jeunes adolescents orphelins ou défavorisés ayant terminé l'école obligatoire de trouver un travail.

Le but de cette Association est donc de créer un pont entre l'école obligatoire et le monde professionnel par le biais d'un centre de formation pratique hôtelier, basé sur l'apprentissage afin d'assurer à ces jeunes un avenir professionnel et une indépendance financière.

L'association a déjà signé un partenariat avec le groupe hôtelier ONYX HOSPITALITY GROUP qui assure les stages pratiques pour les étudiants après leur formation dans le centre et une place de travail au terme de ce stage.

Le centre de formation hôtelier comprendra, dans un premier temps, 2 salles de classe, 1 cuisine professionnelle, guestrooms, 1 restaurant d'application, 1 salle pour le housekeeping et à terme des dortoirs et des bungalows.

L'aspect écologique est également pris en compte : récupération de l'eau de pluie, traitement des eaux usées, panneaux solaires, récupération des déchets.

Le terrain a été acheté en octobre 2013 par Madame de Arts à titre privé, cette dernière étant également de nationalité thaïlandaise. L'association travaille avec les architectes sur place afin d'assurer le style architectural de cette région.

Au début décembre, M. et Mme des Arts partent s'installer en Thaïlande afin de mener à bien leur projet.

Le projet de cette association séduit la commission qui souhaite la soutenir.

Après discussion la commission donne un avis favorable à l'octroi d'une subvention de Frs. 6'000.-

LES AMIS DU TIBET : Cette association se consacre depuis plusieurs années à l'amélioration de la santé des populations de montagne de Kargil, Jammu, Cachemire et Bageshwar.

Après discussion, la commission donne un préavis favorable à l'octroi d'une subvention de Frs. 4'000.-.

LE SOURIRE DE CHIANG KONG : Thaïlande : Cette association accueille actuellement 130 enfants au sein de son foyer. Le projet prévoit la construction d'un abri pour les enfants afin de les protéger du climat local et l'exposition au soleil qui reste préoccupante.

Après discussion, la commission donne un préavis favorable à l'octroi d'une subvention de Frs 1'500.-.

UN ENFANT, UN SOURIRE : Le but de cette association est d'offrir des soins et d'œuvrer en faveur de la prévention bucco-dentaire d'enfants et d'adolescents péruviens défavorisés et qui n'ont pas ou difficilement accès aux soins dentaires.

Après discussion, la commission donne un préavis favorable à l'octroi d'une subvention de Frs. 1'000.-.

USHAGRAM : Cette association finance des projets de développement durable en Inde.

Après discussion, la commission donne un préavis favorable à l'octroi d'une subvention de Frs. 3'700.- pour l'irrigation et l'entretien des arbres déjà plantés.

Après pointage de subventions versées à ce jour et celles prévues lors des séances précédentes et en tenant compte que notre adjoint souhaite gardé un montant de Frs. 1'000.-, il nous reste un total de Frs. 2'142.-

Afin de ne pas nous réunir à nouveau, la commission pour l'éventuel octroi de ce montant, il est décidé qu'en cas de réception d'un dossier intéressant, notre adjoint le transmettra par courriel pour décision.

Le président ouvre la discussion.

Aucune prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

◆ **Financière et administrative – séance des 15 et 27 octobre 2014**

M. SCHMITZ donne lecture de ses rapports.

Séance du 15 octobre 2014

La Commission s'est réunie pour traiter du projet de délibération relatif à la répartition des indemnités perçues par la commune suite à l'absence prolongée du troisième membre de l'exécutif communal de décembre 2013 à avril 2014. La somme en discussion est de 21'147 CHF et correspond au montant versé par la caisse de compensation à la commune pour payer le remplacement de la personne absente.

Étant donné qu'aucun remplacement n'a été nommé pendant les 5 premiers mois d'absence du membre de l'exécutif, les deux autres membres de ce même exécutif se sont répartis les tâches additionnelles, leur causant ainsi une charge de travail supplémentaire.

Le projet de délibération en question demande la répartition du montant versé par la caisse de compensation aux deux autres membres de l'exécutif.

La commission a donc débattu de cette répartition.

Deux courants principaux s'affrontent. D'une part, les détracteurs jugent cette répartition inappropriée et considèrent qu'une charge additionnelle fait partie des aléas de tout travail et que le système de compensation en place est suffisant. À l'opposé, certains membres de la commission estiment le dédommagement légitime et approuvent sa distribution.

Le vote du préavis reflète ces deux courants. Le projet de délibération est accepté de justesse (5 oui, 5 non et 1 abstention) par la voix prépondérante du président.

En deuxième partie de séance, la commission a pris connaissance du travail de la sous-commission en charge de la révision du statut du personnel de la commune de Vandœuvres.

Les entretiens d'évaluation du personnel, la problématique de l'application de l'échelle de traitement pour les employés communaux, son lien direct aux annuités, l'application de la prime conjoncturelle, les questions relatives à l'indexation et les horaires de travail ont constitué l'essentiel du débat. La commission demande à la sous-commission de modifier les articles relatifs à ces points et de lui soumettre un règlement modifié dans le texte.

Finalement la commission a demandé à l'exécutif d'établir un règlement ou une directive interne documentant les modifications préavisées par la commission concernant le Règlement des prestations de retraite pour les membres de l'exécutif (non soumis à la CAP).

Séance du 27 octobre 2014

La commission s'est réunie pour analyser et débattre du projet de délibération traitant du crédit d'engagement concernant l'agrandissement de la déchetterie du mail. Pour rappel, le montant est de 263'000 CHF pour construire une déchetterie de 6 bacs. Le projet prévoit également deux places de parking et un abri pour les vélos.

Devant l'importance de ce montant, la commission établit que plusieurs offres ont été demandées, avant de se rallier à la nécessité de cette construction. Le travail préparatoire et le préavis de la commission Environnement ont été pris en compte.

Ce projet est préavisé favorablement à l'unanimité.

La séance se poursuit par une séance de la sous-commission du statut du personnel ouverte à toute la commission financière.

Le président ouvre la discussion.

- M. LOEPFE: les APG maladie sont payés par l'assurance-maladie et non par la caisse de compensation.
- Mme le Maire: de ce que j'ai pu découvrir dans ce procès-verbal, je peux constater qu'après tous mes efforts de transparence et d'explications données depuis le début de l'année, époque à laquelle les conseillers municipaux me soutenaient dans le fait que nous

ne pouvions pas intervenir trop tôt car cela aurait été indécent face à la maladie de Mme GOURDOU-LABOURDETTE, il subsiste des soupçons contre notre honnêteté. Il y a même des accusations. J'ai souhaité faire usage de ma voix prépondérante de maire et être plus élégante que ce que j'ai pu lire, et par conséquent j'ai retiré définitivement ce projet de délibération.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

5. Commission financière et administrative

- ◆ Séances des 16 et 22 septembre 2014 – Rapports de majorité 1 et 2

Rapport de majorité 1

M. SCHMITZ donne lecture de son rapport de majorité 1.

Les membres de la Commission se sont réunis pour traiter le projet de budget 2015 proposé par l'exécutif :

Le président relève le niveau plus stable des revenus fiscaux de la commune, tout en précisant que la production fiscale annuelle (c'est-à-dire sans tenir compte des ajustements par rapport aux années passées) est en baisse faible, mais constante.

La volatilité du montant de la péréquation intercommunale est également relevée. De Fr. 890'000.- pour 2015 elle pourra facilement augmenter à Fr. 1'200'000.- dans les prochaines années. Cet élément rend toute prévision budgétaire plus difficile.

Le budget présenté est équilibré et proche de celui de l'année précédente. J'y reviendrai plus tard.

Les points saillants ayant entraîné des modifications du budget présenté ont été :

P 4

- Transfert du montant alloué à la sortie du CM (1'500 CHF par participant) de la ligne des jetons de présence du conseil municipal à la ligne concernant les sorties.
- L'achat de l'iPad est remplacé par une allocation de 500 CHF distribuée à chaque conseiller municipal au début de chaque législature.
- Indexation des salaires est de 0.25%, basé sur le taux OCSTAT d'août (explique réduction du budget pour les salaires).
- La commission refuse l'abrogation de la retraite du Conseil administratif par 1 oui, 7 non et 2 abstentions, et refuse l'indexation avec la même répartition.

P 5

- Ajustement à la hausse (env 10% des montants budgétés pour la consommation d'eau et électricité, suite à la nouvelle taxe de consommation (sur tous les postes).

P 6

- Tenue de l'AG de l'AGC 8'000 CHF.

P 7

- Accroissement de frais de votation et d'élections de 18'000 CHF (transfert du canton aux communes)
- Police municipale : suite à un long débat, la commission financière préavis favorablement la suppression du poste de l'agent de police municipale (APM) par 5 oui, 4 non et 2 abstentions. Le poste des patrouilleuses sur la même ligne comptable est maintenu.

P 9

- Seul amortissement complémentaire 113'759 CHF pour la Protection civile.

P 10

- Travaux sur la nouvelle école.

P 11

- Culture : 70'000 pour le jubilé Sébastien Castellion + 15'000 pour le théâtre Crève-Cœur.

P 12

- Débat sur les montants alloués à la culture par rapport à ceux alloués au sport
- Augmentation de la ligne pour la sortie des Aînés.

P 13

- Subvention pour la jeunesse : 225'000 pour 10 places de crèche.

P 14

- Ventilation des travaux d'entretien par des tiers, notamment pour le cimetière
- Nouvelle taxe sur les surfaces imperméables : 25 cts au m² pour un total de 20'000 CHF (FIA Fond intercommunal d'Assainissement)
- Augmentation des frais d'abonnement TPG / CFF

P 15

- Maintien de la subvention Genilem de 7'000 CHF

P 16

- L'augmentation de la ligne concernant la sensibilisation au développement durable de 26'000 CHF est maintenue par 9 oui, 0 non et deux abstentions.

Les annexes et le tableau récapitulatif du budget sont ensuite revus.

Après de nombreuses discussions animées et souvent fructueuses,

- Le projet de délibération du budget de fonctionnement 2015 et du centime additionnel est préavis favorablement à l'unanimité par la commission, sous réserve des modifications relevées et requises.
- Le projet de délibération concernant le taux de dégrèvement et de la taxe professionnelle est préavis favorablement par 7 oui, 0 non et 4 abstentions.

- Le projet de délibération traitant des indemnités allouées en 2015 aux Maire, Adjointes et Conseillers municipaux est préavisé favorablement à l'unanimité.

Ceci clôt mon rapport.

Rapport de majorité 2

M. J.-P. GARDIOL donne lecture de son rapport de majorité 2.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,
Notre groupement Vand'Oeuvres pour Vous a décidé d'établir ce rapport dit, « de deuxième majorité », car nous désirons nous exprimer sur certains postes de celui-ci.
Si nous avons voté ce budget 2015 à la commission des finances c'est parce que, d'une part, le travail a été fait de façon sérieuse et que, d'autre part, notre proposition concernant la suppression du poste de l'APM avait été acceptée par la majorité de la commission.

Néanmoins, nous tenons à exprimer notre désapprobation sur certains postes. En effet, les niveaux salariaux de certaines fonctions sont très élevés (beaucoup plus que ce que l'on trouve dans le secteur privé pour des cahiers des charges comparables) et de plus, continuent à augmenter. À titre d'exemple, la rubrique 050.301, traitements du personnel administratif, représente CHF 621'550.00 pour 4,25 poste soit, par poste un salaire brut annuel de CHF 146'240.00. À titre d'information, la dépense réelle par poste en 2013 a bien été de CHF 141'025.00. Un autre exemple, la rubrique 082.301 traitement du personnel immeuble du centre communal est de CHF 116'900.00 (pour un poste) et en 2013 le salaire réel a été de CHF 114'601.00. À ces salaires, il y a lieu, bien entendu, d'ajouter encore les charges sociales qui ne sont pas des moindres, puisque je vous le rappelle, nos collaborateurs sont affiliés à la CAP, cotisations 1/3 employé et 2/3 employeur. De plus, c'est un système de primauté de prestation très généreux qui n'existe quasiment plus dans le secteur privé et de moins en moins dans le secteur public en Suisse allemande en raison de son coût. Dans le secteur privé, ces niveaux de salaires correspondent aujourd'hui à des cadres qui ont de lourdes responsabilités.

C'est donc, de plus, faire assumer à la collectivité des conditions qui créent une distorsion de concurrence sur le marché du travail.

Il y aurait encore d'autres exemples à commenter dans ce budget néanmoins ces cas sont les plus importants, en particulier d'un point de vue philosophique.

Nous sommes conscients qu'il est difficile de revenir sur les acquis sociaux, mais pour l'avenir et pour l'engagement des nouveaux collaborateurs nous espérons que les statuts du personnel, qui sont en train d'être étudiés à la commission des finances apporteront des changements.

En évoquant cette problématique, nous voulons mettre l'accent sur un point important pour le fonctionnement harmonieux de notre commune et des relations entre le secteur privé et public. Nous tenons à souligner que nous ne remettons en aucun cas en question la valeur du travail, la disponibilité et la qualité d'accueil de nos collaborateurs, mais devons prendre conscience que nous devons changer déjà aujourd'hui des principes pour poursuivre notre mission avec équité.

D'autre part, nous assistons à des transformations dans le monde économique, en particulier avec des conditions cadres plus difficiles et une conjoncture assez morose.

Enfin, comme nous l'avons déjà dit les années précédentes, nous constatons que des travaux sont en plus sous-traités à des entreprises extérieures et nous ne sommes pas convaincus que ces tâches ne puissent pas être exécutées par nos collaborateurs.

Avec ce rapport, nous tenions à relever les points que nous considérons comme les plus importants. Bien entendu, d'autres rubriques mériteraient encore réflexions et analyses.

Cependant, globalement le budget 2015, tel que ressorti de la commission des finances, nous convenait et nous désirions le voter. Mais étant donné le diktat de l'exécutif de ne pas nous présenter ce soir le budget ressorti de la commission de finances, ce qui est son droit, nous réservons notre vote à l'issue du débat qui va suivre, ce qui est notre droit.

- M. le président: cette façon de procéder est admise par la surveillance des communes.

➤ **Proposition de résolution**
Pour une police municipale rationnelle et efficace

- M. STALDER lit sa proposition de résolution.

Proposition présentée par le **R 8**
Conseiller Municipal René STALDER
Date de dépôt : 10.11.2014

Proposition de résolution
Pour une police municipale rationnelle et efficace

Le CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VANDOEUVRES

Considérant :

- Que le poste actuel de l'APM ne donne pas satisfaction et qu'un avis défavorable a été prononcé lors de la dernière séance de la commission financière et administrative
- Que beaucoup de questions restent en suspens quant au partenariat en cours avec la commune de Chêne-Bougeries.
- Qu'un avis majoritaire du Conseil Municipal risque de supprimer le poste de l'APM

Invite l'Exécutif

- A supprimer le poste de l'APM à la commune de Vandœuvres et de trouver un partenariat avec une commune avoisinante disposant d'un effectif de police municipale déjà en place afin de reprendre l'APM dans son effectif.
- De trouver un arrangement et une répartition financière équitable avec ce nouveau partenaire pour bénéficier également de la disponibilité et des ressources existantes.
- De n'avoir qu'un seul centre de renfort, ce qui permettra d'avoir plus de force de disponibilité et une meilleure répartition des heures de service

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Le village de Vandoeuvres avec ces 2600 habitants n'a pas besoins d'un APM à plein temps.

Un partenariat avec une commune disposant déjà d'une infrastructure adéquate serait la meilleure solution pour être efficace, et disponible à plein temps.

Cela permettra de n'avoir qu'une police à disposition pour ces communes.

De plus avoir un APM seul et livrer à lui-même.

Afin de sauvegarder une police municipale et de proximité, je vous demande de bien vouloir soutenir cette Résolution.

- M. REICH: merci pour cette résolution et donc de poser le débat. On parle d'un concept de sécurité qui est global. Il comprend la police cantonale, qui est le service d'intervention d'urgence voulu comme tel par les autorités cantonales, la police municipale, qui est une police de proximité et non d'urgence, les TSHM, la sécurité civile et les pompiers. Tous ces éléments participent globalement à la sécurité du village et du canton par ce système de strates et de compétences différentes. L'ensemble du canton est donc couvert, commune par commune. M. Pierre MAUDET souhaite améliorer le système de la police municipale. D'après ses analyses et les constats qu'il a faits, pour qu'une police municipale soit efficace, il faut un regroupement de six à huit personnes. Il va donc y avoir des regroupements nécessaires. M. MAUDET suppose qu'un poste centralisé à la Pallanterie pour Arve et Lac serait utile. Les agents de police municipale ont des compétences de proximité et ils ont aussi des compétences judiciaires. Ils doivent, d'une part, respecter l'ordre juridique et la directive que le procureur général a établie, qui entrera en vigueur en 2015, sur le fonctionnement de la police municipale. D'autre part, ils doivent aussi répondre de leur activité à leur hiérarchie et ils doivent appliquer toute la loi. Je reste interloqué par ce qui me paraît à moi comme une contradiction. Il est indiqué dans la proposition de résolution que le poste ne donne pas satisfaction et qu'il faut donc le supprimer. Mais si l'on supprime le poste, comment va-t-on trouver une répartition financière avec un partenaire ? Si l'on n'a plus le poste au budget, on n'a plus d'argent. Si l'on veut une police municipale efficace, il en faut une. Si l'on n'en est pas satisfait et si on la supprime, cela ne résout pas le problème, mais au contraire l'aggrave. Il faut maintenir le poste au budget, sinon nous ne pouvons pas en discuter avec les autres communes. Il est souligné dans l'exposé des motifs que l'on n'a qu'un APM seul et livré à lui-même. Je ne partage pas l'appréciation qu'il est livré à lui-même, car être APM est un métier, il a suivi une formation, il a un vrai savoir-faire, il est soumis aux instructions du Ministère public et de la directive qui entrera en vigueur l'année prochaine, et tout collaborateur est aussi soumis aux instructions de sa hiérarchie. Il n'est pas seul car un accord a été conclu avec la commune de Chêne-Bougeries justement pour qu'il y ait toujours un APM qui soit présent. Le système mis en place permet d'avoir une permanence de présence dans la commune qui répond aux attentes de sécurité telles que définies par le Conseil municipal. Une couverture globale est assurée. J'invite le Conseil municipal à faire ce qu'il lui plaît mais je lui suggère de rejeter cette résolution et de maintenir le poste de l'APM au budget

pour 2015. On ne peut pas l'améliorer ou le renforcer autrement qu'en le gardant au budget.

- Mme le Maire: Monsieur l'administrateur a été parfait. Je compléterai par quelques remarques : il me semble que les avis mettant en cause le poste de l'APM sont très opposés les uns les autres. Certains trouvent ce poste inutile mais je pense qu'on oublie que nous sommes élus par des citoyens qui souhaitent la sécurité et donc un APM. La police de proximité voulue par M. MAUDET au niveau de la police cantonale n'est pas la même que la police municipale. La police municipale n'a rien à voir avec la police de proximité qu'il veut constituer au niveau de la police cantonale. Voyant venir la discussion de ce soir, j'ai d'ores et déjà pris contact avec ma collègue Mme GRANDJEAN-KYBURZ, de Chêne-Bougeries, pour savoir si je pouvais m'engager à vous dire que nous pouvions, dès le moment où le poste est maintenu, entamer des discussions pour élaborer ensemble un projet de collaboration intercommunale. Il n'y a aucun souci. Mme GRANDJEAN-KYBURZ m'a donné son feu vert. Elle a toutefois relevé que, sur le terrain, la convention a un effet identique à une collaboration intercommunale. En revanche, il n'y a pas le regroupement des forces en un seul lieu. Je peux prendre l'engagement d'entamer dès que possible des discussions avec la commune de Chêne-Bougeries dans ce sens. Quand il y a un corps constitué, rien ne doit être imposé de la part du responsable communal mais doit venir du terrain. C'est la même chose que pour les sapeurs-pompiers de Vandœuvres. Si l'on veut s'engager dans une bonne collaboration, il faut mieux partir de là où elle existe déjà et laisser remonter cette entente entre les hommes de terrain jusqu'aux magistrats. Mieux vaut partir en collaboration avec cette commune plutôt qu'ailleurs. Collonge-Bellerive est trop éloignée, Choulex n'a pas les moyens et Cologny ne parle pas de regroupement. L'APM a été mis en place par le Conseil municipal, qui l'a souhaité. Je vois mal que l'on puisse aujourd'hui aller à contre-courant de la volonté de notre population, de ce qui se discute dans les communes et de ce qui est le souhait de M. MAUDET. Supprimer aujourd'hui ce poste va à rebours du bon sens. Je n'aurais alors plus la possibilité de discuter avec Chêne-Bougeries si nous supprimons le poste, Mme GRANDJEAN-KYBURZ me l'a affirmé.
- M. PRADERVAND: il y a une chose qui me surprend. Si le poste devait être supprimé au budget 2015, nous pourrions proposer à nouveau une ligne au budget 2016, avec une formule différente.
- M. REICH: on pourrait imaginer de le supprimer pour 2015 et de le réintroduire pour 2016. Je reçois très régulièrement le relevé des interventions de l'APM. Je constate qu'il a à la fois un rôle de sanction et de prévention. Supprimer le poste pour 2015, c'est renoncer à tout cela, mais cela n'empêche effectivement pas de revenir en automne 2015 pour 2016 avec un nouveau projet.
- M. SCHMITZ: je voulais venir sur un point humain envers cette personne. L'APM a pu créer des liens pendant ces quatre ans. Quand on lui parle, on sent l'attachement qu'il a envers notre commune. Je pense qu'il est dans notre intérêt très clair de ne pas perdre ce lien-là, qu'il a pu construire pendant quatre ans. Il est également dans notre intérêt d'avoir une personne dans ce groupement de six agents municipaux.
- M. J.-P. GARDIOL: je trouve cette résolution excellente. Elle offre une porte de sortie à l'exécutif. Au cas où le poste de l'APM serait supprimé, cette résolution vous permettrait d'avoir un dépassement de budget pour 2015. Cette résolution est très opportune. Elle permet éventuellement de sauver le poste de l'APM qui serait alors engagé par Cologny ou Chêne-Bougeries, avec qui nous passerons ensuite un accord. De plus, il n'est pas là depuis quatre ans.
- M. J. GARDIOL: j'aimerais revenir sur le fait qu'il y aura un remaniement de la police genevoise. M. MAUDET ferait mieux de faire des projets de lois pour changer des lois que

de mettre un policier derrière chaque citoyen. On a demandé à plusieurs reprises le cahier des charges de l'APM et on ne l'a jamais reçu en commission Sécurité. Quand on lui demande de faire des heures supplémentaires par téléphone, il n'est pas présent. Quand on appelle en dehors des heures de bureau, ça ne répond pas.

- M. REICH: sur l'autorisation de dépassement du budget, à mon souvenir, elle n'est possible qu'à un certain nombre de conditions. C'est une prise de risque supplémentaire.
- Mme le Maire: le VOV a toujours été fortement opposé au dépassement de budget et là, c'est lui même qui votera une suppression de poste pour ensuite venir avec un dépassement du budget. Je trouve cela un peu opportuniste et pas très rigoureux. Au niveau de la collaboration intercommunale, nous étions avant dans une situation avec un APM à 50% dans une collaboration avec Collonge-Bellerive et cela ne fonctionnait pas. Le Conseil municipal a alors voulu un APM à plein temps. On nous a donc priés de quitter cette collaboration car notre volonté obligeait Collonge-Bellerive à engager un ou deux APM. Pourquoi défaire quelque chose qui est en train de se faire ? Cette convention est un premier pas. Je m'engage à entamer une discussion avec Chêne-Bougeries mais seulement si l'on conserve notre poste d'APM. Il y a sinon une incohérence que je ne pourrais défendre. Nous n'avons pas à vous donner le cahier des charges d'un employé. C'est une obligation de discrétion et non de la rétention d'information. Mais, j'ai pris un extrait de la description du poste de l'APM: il a une fonction de prévention, de sécurité et d'administration. Il s'occupe de la tranquillité et de la salubrité publiques. Il applique la loi sur les APM et les autres lois qui sont de son ressort. Un cahier des charges de quatre pages suit cette description de poste.
- M. STALDER: s'il y a déjà une convention, pourquoi est-ce que l'on n'en parle que maintenant ? Nous attendons de votre part une vraie collaboration. Chêne-Bougeries engage l'APM et l'on se partage les frais. Nous ne devons plus nous en occuper et la collaboration est totale. Il n'y a aucune transparence par rapport au fonctionnement ni aux heures. Nous ne savons rien.
- Mme le Maire: la convention date du 28 mai 2014. Je vous en ai fait part. Elle joue un rôle très efficace actuellement entre les deux communes. Une convention est du ressort de l'exécutif et une collaboration intercommunale est du ressort du Conseil communal. Si l'on supprime le poste pour ensuite demander une collaboration, cela ne fonctionne pas. Il faut aller dans le sens de ce qui existe.
- Mme VERMEIL: nous avons mis en place quelque chose. Nous allons progressivement améliorer la prestation. C'est beaucoup plus facile de continuer d'améliorer la prestation en ayant le mandat dans nos mains, c'est-à-dire d'avoir quelqu'un qui est engagé par la commune, plutôt que de devoir entrer en collaboration avec une autre commune qui va d'abord servir ses intérêts à elle avant les nôtres.
- M. SCHMITZ: j'aimerais proposer une brève interruption de séance pour en parler au sein de notre groupe.
- M. PRADERVAND: on parle de partenariat avec d'autres communes. Je ne comprends pas pourquoi la commune ne veut pas entrer en discussion pour aller dans le sens de la résolution si elle n'a plus le poste d'APM. Je ne comprends pas pourquoi on ne peut pas supprimer un poste et entrer en collaboration avec une autre commune qui a déjà plusieurs personnes.
- M. REICH: je vois deux raisons pour lesquelles ce n'est pas souhaitable. Cela ne l'est pas, car on crée une faille de sécurité. À partir du 1^{er} janvier 2015, il n'y aurait plus d'APM à Vandœuvres. Au passage, si vous votez la suppression du poste, cela entraîne une procédure de licenciement de la personne concernée en disant qu'il n'y a plus de budget pour ce poste et qu'il faut donc congédier la personne. Si quelques mois après, on obtient un dépassement de budget et l'on recrée le poste, la personne congédiée pourrait alors

engager une action contre la commune et cela risquerait de créer un problème de droit du travail. La deuxième difficulté est que l'on n'a plus de budget. En tant qu'exécutif, nous n'allons pas pouvoir aller voir une commune sans budget. Si l'on n'a pas de budget, on ne peut pas engager des dépenses. La résolution veut améliorer le fonctionnement. Gardons donc le poste. Vous ne voulez pas la suppression du poste mais qu'il soit transféré.

- M. VOUTAT: je suis contre la situation actuelle du poste de l'APM, mais il pourrait y avoir des discussions avec Chêne-Bougeries et l'on pourrait donc avoir des améliorations.
- M. STALDER: c'est une proposition et l'on négociera par la suite. On peut changer les libellés. Le poste de l'APM peut être supprimé, mais le montant peut être gardé. Ce montant peut être transféré à Chêne-Bougeries pour que l'APM soit sous leur contrôle. Avec un partenariat, nous pourrions bénéficier des avantages d'une grande commune pour la sécurité.
- Mme le Maire: pour être dans un partenariat et pour le créer, il faut être deux partenaires. Chêne-Bougeries ne négocie pas avec une commune qui va en marche arrière de ce qui existe. Nous voulons tous aller dans la même direction mais vous, pour y aller, vous voulez enlever le poste. La finalité est la même et donc pourquoi est-ce qu'on ne se mettrait pas d'accord ?
- M. le président: je vous propose une interruption de séance de 10 minutes.

La séance est interrompue pendant 10 minutes.

- M. STALDER: nous allons apporter un amendement.
- M. J.-P. GARDIOL: nous invitons l'exécutif à réduire le poste de l'APM à 50% et à trouver pour l'avenir un partenariat avec une commune avoisinante disposant d'un effectif de police municipale déjà en place.
- M. STALDER: nous le maintenons jusqu'au 30 juin à 100%.
- Mme le Maire: j'entame des négociations dès cette semaine et j'écris à Mme GRANDJEAN-KYBURZ qui est responsable de la sécurité à Chêne-Bougeries. Vous voulez donc supprimer le poste et demander à Chêne-Bougeries de l'intégrer chez eux ?
- M. STALDER: c'est à vous, l'exécutif, de trouver une solution à ce problème.
- Mme le Maire: à Chêne-Bougeries, il y a aussi un Conseil municipal. Un partenariat est une collaboration intercommunale et le Conseil municipal de Chêne-Bougeries doit donner son accord, comme vous. J'engage des discussions avec Mme GRANDJEAN-KYBURZ, mais je ne peux pas affirmer que dans les six mois, elles auront abouti. Il faudra ensuite des délibérations, autant de vous que du Conseil municipal de Chêne-Bougeries. Je ne peux pas aujourd'hui prendre l'engagement que cela sera fait d'ici au 30 juin.
- M. REICH: la modification proposée consisterait donc à fixer un délai à la fin juin à l'exécutif pour obtenir le transfert du poste dans une commune avoisinante en gardant le budget d'un poste à 100%.
- M. VOUTAT: il n'y a pas beaucoup de personnes qui viendraient travailler pour 50%.
- Mme VERMEIL: en quoi la sécurité sera meilleure si l'APM est sous contrat avec Chêne-Bougeries à partir du moment où l'on a de toute façon une collaboration?
- M. J.-P. GARDIOL: je retire mon amendement.
- M. FOËX: j'aimerais connaître le texte définitif.
- M. STALDER: je fais alors l'amendement moi-même. Il faut transférer ce poste à Chêne-Bougeries. On donne un délai à l'exécutif pour la collaboration.
- M. FOËX: je m'étonne un petit peu de cette proposition. Nous allons nous retrouver dans la situation dans laquelle nous étions avec Collonge-Bellerive. Nous aurons les APM de

Chêne-Bougeries, on ne parlera plus d'APM à Vandœuvres, et l'on n'aura par conséquent plus de budget pour cela.

- M. STALDER: mon but aujourd'hui était de sauver le poste. Je retire ma résolution.
- **M. le président: la proposition de résolution de M. STALDER est donc retirée.**
- M. SCHMITZ: Mme le Maire s'est engagée à chercher la meilleure collaboration possible avec Chêne-Bougeries. J'aurais voulu proposer qu'on laisse une année de délai pour qu'elle puisse collaborer et trouver la meilleure solution possible et que l'on en reparle pour le budget 2016.

6. Projets de délibération

➤ Budget de fonctionnement 2015 et taux du centime additionnel

- M. le président: je passe la parole à M. SCHMITZ pour le budget.
- M. SCHMITZ: chacun d'entre vous a reçu le budget retravaillé et donc la version du 27 octobre 2014. Sur la page de garde, il faut lire 16 et le 22 septembre 2014 et non pas 16 et 22 octobre 2014. La commune propose un budget équilibré avec des revenus budgétés de Fr. 9'303'995.-, pour des charges de Fr. 9'073'513.-. Cela nous laisse donc un petit excédent de Fr. 230'482.-. À la page 17, j'aimerais attirer l'attention sur cette péréquation financière. On voit une gigantesque volatilité entre 2014 et 2015. Cela amène Fr. 756'332.- de plus. Ce poste va énormément évoluer. À la ligne 940.422, les taux que la fortune rapporte sont incroyablement bas et ils baissent encore. À la ligne 950.424, ce sont les Fr. 500'000.- liés à la vente de la maison Bianchi.
- Mme le Maire: j'ai une précision à la ligne 020.300. Les Fr. 8'000.- sont compris dans le montant de l'indemnité. À la ligne 050.301, la prime est mentionnée dans le pied de page alors qu'il m'a été reproché de ne pas respecter la transparence sur ce point. Je veux apporter une correction à la ligne 090.318. Nous avons mis Fr. 20'000.- et les Fr. 8'000.-, nous les laissons car on arrive en fin de législature et nous donnerons des cadeaux aux conseillers sortants.
- M. J.-P. GARDIOL: j'ai un amendement sur le poste 110.301 : suppression du poste de l'APM.
- M. REICH: l'exécutif vous propose de maintenir le poste.
- M. PRADERVAND: y a-t-il encore une discussion avant le vote ?
- M. le président: non, nous votons. Que celles et ceux qui acceptent l'amendement de M. J.-P. GARDIOL lèvent la main.
- **L'amendement est refusé par 6 oui, 7 non et 2 abstentions.**

DÉLIBÉRATION

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2015 ET TAUX DU CENTIME ADDITIONNEL

Vu l'article 30 al 1, lettre a), b) et g), et 70, al. 1, lettre b) et 74, al. 1 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la Loi générale sur les Contributions publiques du 9 novembre 1887,

Vu le budget administratif pour l'année 2015 qui comprend le budget de fonctionnement,

Vu la séance du Conseil municipal du 08 septembre 2014,

Vu le préavis de la Commission financière et administrative des 16 & 22 octobre 2014,

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de 9 073 513 F aux charges et de 9 303 995 F aux revenus, l'excédent de revenus présumés s'élevant à 230 482 F,

Attendu que le taux de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2015 s'élève à 31 centimes,

Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de 4 000 000 F aux dépenses et de 0 F aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à 4 000 000 F,

Attendu que le financement des investissements nets de 4 000 000 F par l'autofinancement à raison de 1 789 774 F, au moyen de la somme de 1 445 533 F représentant les amortissements ordinaires, de la somme de 113 759 F représentant les amortissements complémentaires inscrits au budget de fonctionnement et au moyen de l'excédent de revenus présumés du budget de fonctionnement s'élevant à 230 482 F, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de 2 210 226 F couvert par la trésorerie communale.

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du 10 novembre 2014,

D E C I D E ,

Par 9 voix favorables, 5 voix défavorables 1 abstention

- d'approuver le budget de fonctionnement 2015 pour un montant de 9 073 513 F aux charges et de 9 303 995 F aux revenus, l'excédent de revenus présumés s'élevant à 230 482 F
- de fixer le taux de centime additionnel pour 2015 à 31 centimes.

➤ **Taux de dégrèvement de la taxe professionnelle 2015**

- M. VOUTAT: du moment où certains d'entre nous ont des sociétés sur la commune, ne devrions-nous pas nous abstenir ?
- M. STALDER: en tant qu'agriculteur, je ne suis pas soumis à la taxe professionnelle.

DÉLIBÉRATION

TAUX DE DEGREVEMENT DE LA TAXE PROFESSIONNELLE 2015

Vu l'art. 30, chiffre 1, lettre c) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'article 308C, de la Loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

Vu la séance du Conseil municipal du 08 septembre 2014,

Vu le préavis de la Commission financière et administrative des 16 & 22 octobre 2014,

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du 10 novembre 2014,

D E C I D E

Par 11 voix favorables, 0 défavorable, 4 abstentions

- de fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2015 à 100 %

➤ **Indemnités allouées en 2015 aux Maire et Adjointes et Conseillers municipaux**

DÉLIBÉRATION

INDEMNITES ALLOUEES EN 2015 AUX MAIRES ET ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX

Vu le projet de budget pour l'année 2015,

Vu la séance du Conseil municipal du 08 septembre 2014,

vu le rapport de la Commission financière et administrative des 16 & 22 octobre 2014,

vu l'article 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire,

le Conseil municipal, dans sa séance du 10 novembre 2014,

D E C I D E,

Par 12 voix favorables, 0 Voix défavorable, 3 abstentions

De fixer les indemnités allouées aux maire et adjoints à 207 100 F

De fixer les indemnités allouées pour les séances du Conseil municipal et les séances de commissions à 90 000 F.

De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2015 suivantes :

01.300 Indemnités aux Conseillers municipaux

02.300 Indemnités aux maire et adjoints

➤ **Approbation d'un crédit d'engagement et des moyens de le couvrir – Agrandissement de la déchèterie du mail du centre villageois, 6, route de Meinier, avec aménagements d'un couvert à vélos et de places de stationnement dépose-minute**

- M. J.-P. GARDIOL: nous n'avons pas reçu le plan.
- Mme ERMACORA: nous l'avons vu en commission.

DÉLIBÉRATION

APPROBATION D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT ET DES MOYENS DE LE COUVRIR

Agrandissement de la déchèterie du mail du centre villageois, 6, route de Meinier, avec aménagements d'un couvert à vélos et de places de stationnement dépose-minute.

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le préavis favorable de la Commission Environnement et paysage du 05 mai 2014,

Vu le préavis favorable de la Commission financière et administrative du 27 octobre 2014.

LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du 10 novembre 2014
DÉCIDE, par

15 voix favorables 0 voix défavorable 0 abstention,

D'ouvrir un crédit d'engagement d'un montant de 265 000 F pour couvrir les travaux d'aménagements de la déchèterie, d'un couvert à vélos, et d'un stationnement dépose-minute, selon l'étude établie par le bureau Erbeia–Ingénierie civile SA., du 24 mars 2014 (en annexe le projet de budget, le plan), ainsi que l'achat de 3 conteneurs à la commune de Meinier.

- Travaux :	208 000 F
- Honoraires et débours	40 000 F
- Frais administratifs	2 000 F
- Achat de 3 conteneurs à la Commune de Meinier	10 000 F
- Divers abattage replantation d'arbre	5 000 F

Ce crédit comptabilisé en investissement sous la rubrique 72.501, est porté à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

D'amortir la dépense de 265 000 F, en 10 ans la première fois en 2015.

Ce crédit couvert par les moyens financiers de la commune ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

7. Projets de résolutions, de motions

- **Proposition de motion M 8 : Parking communal il n'y a pas lieu de changer ce qui avait été prévu**

*Proposition présentée par les Conseillères et
Conseillers Municipaux : Jean-Pierre Gardiol –
Floriane Ermacora – Jeremy Gardiol –
Pierre-Yves Loepfe – Julien Pradervand –
René Stalder – Ronald Zacharias*

M 8

Date de dépôt : 30.10.2014

Proposition de motion

Parking communal il n'y a pas lieu de changer ce qui avait été prévu

Le CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VANDOEUVRES

Considérant :

- Que lors de l'élaboration du projet de rénovation du parking souterrain tout avait été mis en place avec des spécialistes en accord avec l'Exécutif et le Conseil Municipal concernant la politique du parking et des tarifs,
- Que la demande d'arrêté (passer de 4 à 2 heures) pour le parking dit tennis a été faite de manière exemplaire,
- Qu'un arrêté a été rendu pour la mise en propriété privée du parking dit près du foyer, interdisant de circuler dans les deux sens, ayants droits exceptés.
- Qu'à plusieurs reprises la commission des bâtiments lors des discussions au sein de celle-ci a demandé à l'Exécutif de rester ferme dans ce dossier,
- Que lors du Conseil Municipal du 8 septembre 2014 l'Exécutif nous a communiqué qu'il voudrait revenir sur certaines solutions élaborées précédemment et accorder des privilèges à divers utilisateurs,

Invite l'Exécutif

- A confirmer aux utilisateurs et aux futurs utilisateurs les tarifs tels que définis lors de la mise en service du parking souterrain,
- De ne pas rendre à nouveau gratuit le petit parking réservé aux entreprises,
- De mettre en zone bleue 2 heures le parking dit tennis comme demandé dans l'arrêté,
- De ne pas créer de macarons pour une catégorie d'automobilistes afin de ne pas créer des avantages pour certains qui deviendront ingérables,
- De traiter tous les automobilistes de la même façon afin de ne pas créer des inégalités de traitement qui deviendront impossible à gérer.

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Comme chacun le sait le dossier de rénovation, mise aux normes et sécurisation du parking souterrain ne fut pas une mince affaire et a été très émotionnel. Nous remercions d'ailleurs l'Exécutif pour l'énergie dépensée dans ce dossier.

Suite à la mise en œuvre de l'exploitation de celui-ci, il s'est avéré nécessaire d'avoir une politique globale du parking au centre de notre village.

Après études et réflexions il a été décidé, à juste titre, de mettre le parking dit tennis en zone 2 heures à la place de 4 heures et de mettre le parking dit près du foyer en propriété privée interdisant de circuler dans les deux sens, ayants droits exceptés.

Ces changements adéquats pris par l'exécutif permettent d'avoir une politique globale et structurée concernant le parking au centre de Vandoeuvres.

D'ailleurs à plusieurs reprises le sujet a été évoqué à la commission des bâtiments et unanimement, les Conseillers Municipaux, ont demandé de rester ferme par rapport à cette nouvelle organisation et de traiter de manière égale tous les automobilistes afin de ne pas provoquer des inégalités de traitement qui deviendront ingérable.

Or, à notre grande surprise, lors du Conseil Municipal du 8 septembre 2014, notre Maire nous informe qu'elle a l'intention de favoriser certaines catégories d'automobilistes en pratiquant des prix différenciés et de plus en faisant abstraction de l'arrêté du Conseil d'Etat du 28 novembre 2012 fixant les tarifs de location mensuels dans les parkings intérieurs et extérieurs pour les collaborateurs de l'Etat de Genève et rémunérés par cette institution. La teneur de cet arrêté aurait dû servir de base à la réflexion pour la fixation des tarifs.

De ce fait le Conseil Municipal désire que ce dossier soit envoyé à la commission des bâtiments pour une nouvelle réflexion avant de prendre les décisions finales.

- M. J.-P. GARDIOL: cette motion fait suite aux discussions tenues en commission Bâtiments sur les parkings. Mme le Maire a expliqué qu'elle voulait changer certaines choses. Ce projet a bien été étudié. Petit à petit, des gens viennent se plaindre. On fait des différences de traitement qui ne sont pas négligeables selon les personnes. Il faut en rediscuter en commission Bâtiments.
- Mme le Maire: il ne m'était pas possible de respecter la position de la commission qui me demandait d'être ferme. J'accepte volontiers un retour en commission, mais beaucoup de choses ont avancé durant cet été et ce début d'automne. Je vous en ferai volontiers part.
- M. le président: que celles et ceux qui acceptent d'entrer en matière sur cette proposition de motion veuillent bien lever la main : 13 / Refus : 2 / Abstention : 0. Le Conseil a donc décidé d'une entrée en matière. Vous avez maintenant la possibilité de voter le renvoi de cette proposition de motion en commission, la discussion immédiate ou le report à la prochaine séance du Conseil municipal. Que celles et ceux qui veulent le renvoi en commission lèvent la main.
- **Le renvoi en commission est approuvé par 13 oui, 2 non et 0 abstention.**
- **La proposition de motion est renvoyée en commission Bâtiments.**

➤ **Proposition de motion M 9 : Sécurité pour les habitants de Vandœuvres**

Proposition présentée par les **M 9**
Conseillers Municipaux : Pierre-Yves
Loepfe, Ronald Zacharias, Jean-Pierre
Gardiol et Jeremy Gardiol

Date de dépôt: 31 octobre 2014
Messagerie

Proposition de motion :

Sécurité pour les habitants de Vandœuvres

Le Conseil Municipal de Vandœuvres

considérant:

- la question écrite posée lors du Conseil Municipal du 12 mai 2014 ;
- qu'au vu de la réponse donnée par notre Maire Catherine Kuffer qui nous transmettait la réponse donnée par le service de la Direction Générale de l'Office Cantonal de la Détention (DGOCD),
- que celle-ci indiquait que cet établissement ouvert accueillait des personnes quels que soient les types de condamnations,
- que suite à cette réponse les Conseillers Municipaux sont restés interloqués,
- qu'il vaut mieux agir avant qu'un acte irréversible se produise,

invite l'Exécutif à :

- solliciter le président de la commission sécurité afin qu'il organise une réunion à laquelle il invite, pour une audition, le ou la responsable de la DGOCD de cette entité afin de mieux cerner les éventuels dangers pour les administrés et, le cas échéant, l'inviter à prendre toutes les mesures adéquates visant à limiter au maximum les risques encourus.

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Alors que cela fait un peu plus d'une année qu'Adeline M. a été sauvagement assassinée, le Conseil d'Etat ne remplit pas sa tâche en ce qui concerne la protection de la population, mais tente de décriminaliser les personnes dangereuses.

Suite à la réponse, de la DGOCD, à la question écrite de Jeremy Gardiol, datant du 12 mai 2014 concernant le Foyer du Vallon, il est de notre responsabilité, en tant qu'élus de la commune, de s'informer au mieux dans le but de garantir la sécurité de ses habitants. Il paraît difficilement compréhensible que de dangereux criminels, de surcroît condamnés pour des faits graves, de retrouvent en semi-liberté à 500 mètres d'une école primaire.

Bien que la réponse à la question susmentionnée ait ébranlé le Conseil municipal, les membres de celui-ci n'ont pas eu la possibilité d'entamer le débat, puisque selon l'article 30 alinéa 3 de notre règlement, il ne peut y avoir de discussion ou de vote, ni sur la question, ni sur la réponse.

De ce fait, nous demandons que l'exécutif requière la réunion de notre commission sécurité et invite la ou le responsable de la Direction Générale de l'Office Cantonale de la Détenion (DGOCD) afin de nous informer plus précisément sur la maison du Vallon et répondre à nos inquiétudes et nos questions. Une solution concrète devra être trouvée pour garantir une protection aux habitants de Vandœuvres.

- M. J. GARDIOL: suite à ma question écrite du 12 mai 2014, cette proposition de motion sert à ce qu'un travail soit fait en commission Sécurité.
- M. le président: vote sur l'entrée en matière sur cette proposition de motion M9 : 9 oui / 6 refus / 0 abstention.
- M. J.-P. GARDIOL: y a-t-il une nécessité de l'envoyer en commission ? Nous pourrions l'envoyer directement à l'Exécutif.
- M. REICH: si cette motion est acceptée, une commission sécurité sera invitée, à laquelle le ou la responsable de la Direction générale de l'Office cantonal de la détention (DGOCD) sera conviée.
- **Vote sur le renvoi de la motion à l'exécutif : 9 oui, 4 non et 2 abstentions.**
- **La proposition de motion est donc acceptée et renvoyée à l'Exécutif, qui va convoquer la commission.**

8. Pétitions

- Néant

9. Questions écrites ou orales

- **Question écrite par M. J.-P. GARDIOL.**

Remplacement de la chaudière à gaz, route de Meinier 8 : Pourquoi a-t-on attribué les travaux à une entreprise 36 % plus cher que la moins-disante ?

Lors de la commission conjointe bâtiments, énergie et développement durable du 10 mars 2014, il a été signalé la nécessité de remplacer en urgence la chaudière du centre communal. Coût estimatif : CHF 163'000.00. Vu le délai, nous avons dû voter un crédit d'investissement de CHF 185'000.00 lors du Conseil Municipal du 8 septembre 2014 afin de le couvrir. Situation déjà contestable mais pas illégale, puisque nous n'avons pas pu mettre en concurrence plusieurs entreprises.

Ceci démontre une gestion des bâtiments discutable. Nous devrions disposer d'un tableau de bord à moyen terme afin de prévoir à l'avance les travaux lourds à effectuer.

Lors de cette même séance, il a également été signalé l'urgence de remplacer le chauffage à mazout par le gaz aux 2-4, route de Choulex. Nous avons appris ensuite que le coût est de CHF 87'300.00, ce qui n'est pas négligeable.

Pour finir, nous avons été informés que la chaudière à gaz, vieille de vingt-cinq ans, doit être remplacée au 8, route de Meinier. Le coût est cette fois-ci de CHF 26'720.00

Bien que ces deux derniers investissements soient pris en charge, paraît-il, par les comptes des immeubles respectifs et gérés par une régie mandatée par la commune, j'ai appris par hasard qu'une offre avait été rendue pour le 8, route de Meinier d'un montant de CHF 17'000.00, soit 36 % de moins que celle de l'entreprise adjudicataire pour ce travail.

Alors de deux choses l'une : soit la régie n'a pas communiqué ce prix et doit être remerciée, soit l'exécutif était au courant de celui-ci et j'aimerais bien connaître les raisons de son choix qui font perdre un montant non négligeable à nos communiés ?

- **L'Exécutif répondra à la question écrite de M. J.-P. GARDIOL.**

- **Question orale par M. VOUTAT**

- M. VOUTAT: nous avons reçu des directives pour la votation du 30 novembre 2014 qui mentionnent que l'urne contenant les votes devra être remise dans un lieu sûr à la fin de la votation. J'ai contacté la chancellerie pour leur demander ce qu'ils entendaient par lieu sûr et ils m'ont répondu que Mme le Maire ou M. le secrétaire général devaient ouvrir le coffre-fort de la mairie pour y mettre l'urne.
- Mme le Maire: je vais me renseigner.

10. Propositions du Maire et des Adjoints

- Mme le Maire:
 - Vu votre incompréhension, qui est sûrement partagée avec d'autres Conseils municipaux, par rapport aux activités, aux prestations et aux missions de l'ACG, je vous propose de recevoir le directeur général et le vice-président pour qu'ils viennent vous expliquer les nombreuses tâches de l'ACG.
 - Dans le cadre du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération, la Fondation pour Genève a saisi ce prétexte pour organiser une tournée dans un certain nombre de communes de Suisse pour faire connaître et aimer Genève par les autres cantons suisses. C'est un projet qui s'appelle « Genève à la rencontre des Suisses ». Un bus, qui sera décoré par ZEP, va faire le tour de 43 communes dans toute Suisse. L'Exécutif se rendra à Soleure le 25 avril 2015. Si vous cherchez encore une sortie pour le Conseil municipal ou si vous souhaitez vous rendre dans une de ces destinations, je peux vous remettre le programme et vous pourrez prendre contact avec la Fondation pour Genève.
- M. le président: que les personnes intéressées par une visite de l'ACG dans le cadre d'une commission élargie au Conseil lèvent la main.

- **La proposition de visite de l'ACG dans le cadre d'une commission élargie au Conseil est approuvée par 13 oui, 0 non et 2 abstentions.**

11. Propositions individuelles et questions

Néant

12. Date de la prochaine séance

- **séance n° 28 : lundi 8 décembre 2014 à 18h.**

13. Divers

Néant

14. Dossiers de naturalisations (huis clos)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Le secrétaire du conseil municipal

Floriane ERMACORA

Le président du conseil municipal

Hervé DESPLAND